

Démolition automobile

Jacquet, véritable recycleur

La profession évolue avec pour maître-mot, la traçabilité.



Pour ses clients, la SAS Jacquet et Fils se présente sous l'appellation Jacquet Recyclauto, un moyen d'insister sur l'évolution du métier, de la démolition automobile vers le recyclage. Centre agréé VHU (véhicule hors d'usage) et installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE), l'entreprise est placée sous le contrôle de la Dreal et doit répondre à de nombreuses obligations réglementaires, notamment en termes de traçabilité. Elle a décidé de jouer le jeu à fond pour se différencier de ses concurrents. « Et encore, nous avons des marges de progression. Certains de nos confrères vont jusqu'à photographier toutes les pièces », relève Daniel Jacquet, président de cette structure de 12 personnes pour un chiffre d'affaires de 741 000 euros. « Cela permet de donner des gages de crédibilité à la pièce d'occasion, pour les assureurs, qui commencent à les accepter, ou pour les carrossiers, qui y voient le moyen de baisser leurs tarifs et d'attirer davantage de clientèle. »

L'entreprise reçoit des véhicules en fin de vie, des occasions, qui peuvent être remises en état et revendues à prix réduit, ou des véhicules accidentés, qui peuvent être cédées à des professionnels, souvent à l'export. « En France, un véhicule peut être considéré comme économiquement irréparable au regard des coûts de main d'œuvre et de pièces, mais retrouver une rentabilité à l'international, où ces coûts sont moins élevés », explique

le président.

Dans tous les cas, la société commence par vérifier la conformité des papiers (carte grise voire certificat de vente intermédiaire si le transfert n'a pas été fait, certificat de non-gage, carte d'identité...). « Si un document est non conforme, on place le véhicule en mesure conservatoire. Et on essaye d'obtenir rapidement les éléments manquants, explique la jeune femme chargée de cette mission. Sinon, toutes les informations sont saisies sur un logiciel, avec le numéro de série, le numéro de moteur et des photos du véhicule. Ce sont des preuves utiles en cas d'usurpation de plaques d'immatriculation, une sécurité pour nos clients, par rapport aux ferrailleurs illégaux. »

Aujourd'hui, une voiture sur deux part dans la filière sauvage. Un vrai combat pour l'entreprise qui rappelle

combien emprunter la mauvaise voie peut coûter cher : 2 ans de prison et 75 000 euros d'amende. Ce risque est d'autant plus inutile que la prise en charge du véhicule hors d'usage par un centre agréé est gratuite. De plus, il est facile de trier le bon grain de l'ivraie. Les entreprises se doivent d'afficher leur numéro d'agrément. Chez Jacquet Recyclauto, il figure sur tous les documents.

Ici, les véhicules sont traités sur un site flambant-neuf de 2 ha, ouvert en janvier 2012, après un incendie sur l'ancienne implantation. Le stockage en attente de dépollution se fait sur une dalle de 1 500 m², reliée à un décanteur particulière, l'aplatissage des carcasses sur une autre dalle de 450 m². A la dépollution et au démontage, le logiciel est repris pour préciser les pièces conservées pour la revente sur place — avec inscription du numéro de police de la voiture sur chacune d'elles —, les pièces destinées à la rénovation et celles qui seront détruites. Alternateurs, lève-vitres électriques, commodos... sont testés chaque fois que possible, avant leur mise en vente. « C'est un modèle d'économie circulaire, commente Daniel Jacquet. Les pièces remises en circulation évitent d'en produire de nouvelles et font travailler une main d'œuvre locale. » Un argument de poids pour la filière.

Sébastien Jacquart

FICHE D'IDENTITÉ

Jacquet et Fils

Siège social : Ambronay

Forme : SAS

Président : Daniel Jacquet

CA global : 741 000 €

Effectif : 12 personnes

